

Arrêt de la Centrale Nucléaire Superphénix - Voeu présenté par Mlle Karine GEIGER, Conseillère Municipale

Mlle GEIGER : A l'occasion du rassemblement de l'Association «Des Européens contre Superphénix» qui aura lieu le samedi 27 avril à Lyon, Convergences Ecologie-Solidarité aimerait que la Municipalité de Besançon se joigne aux procédures engagées en 1987 à l'initiative de WWF Genève pour l'arrêt de Superphénix.

Nous proposons donc le voeu suivant :

«Superphénix est un surgénérateur prototype de 1 250 MW.,

Considérant les problèmes techniques graves, la technologie non maîtrisée et non maîtrisable de cette installation nucléaire,

Considérant le risque particulier que fait courir la centrale nucléaire à neutrons rapides située à Creys-Malville en France,

Considérant que, de vouloir le transformer en incinérateur de déchets ne le rend pas moins dangereux, bien au contraire, puisqu'il n'a pas été conçu pour cela,

Considérant le recours engagé depuis 1987 par le WWF Genève auquel se sont jointes cinq associations de protection et de médecins, cinq villes et dix communes,

Considérant le recours actuel contre l'autorisation de création de la centrale (décret du 11 juillet 1994), contre l'autorisation de redémarrage de la centrale (décret du 4 août 1994), la pétition du Parlement Européen du 23 mars 1994, la plainte auprès des Communautés Européennes contre la France pour non-respect du droit communautaire,

Considérant que de nouvelles parties peuvent encore se joindre à ces procédures,

Considérant la proximité de la centrale (200 km de Besançon),

Considérant que ce danger exceptionnel ne peut être une fatalité, nous vous demandons Monsieur le Maire, que la Ville de Besançon se joigne aux procédures juridiques du collectif pour l'arrêt de Superphénix».

Mme BULTOT : Je voudrais, Monsieur le Maire, au nom des élus Ecologistes de l'AREV, appuyer cette motion et dire quelques mots. Notre pays reste un des rares pays à vouloir continuer à développer cette source d'énergie. Aucun pays au monde ne dépend autant de la technologie nucléaire ; pourtant celle-ci est mal maîtrisée, on ne sait pas traiter tous les déchets radioactifs, certains ont des effets nocifs pendant un million d'années et la garantie de leur confinement sur une telle période est impossible.

Les accidents dans les centrales nucléaires font courir des risques disproportionnés aux populations. Les techniques de réparation des centrales endommagées ne sont pas au point. Dix ans après le tristement célèbre accident de Tchernobyl, le réacteur est toujours en activité sous sa chape de béton.

La filière surgénérateur développée en France autour de Superphénix et de l'usine de retraitement de la Hague est particulièrement dangereuse. On ne compte plus le nombre d'accidents mineurs de Superphénix. D'autre part, un accident majeur comme la mise à feu du sodium n'est pas aujourd'hui maîtrisable. La diffusion massive du nucléaire en France provient de l'action d'un lobby puissant et

centralisateur, partie prenante du complexe militaire et industriel de ce pays. Le nucléaire civil et militaire s'interpénètre largement pour nous imposer la construction d'engins de mort pour l'humanité et le secret défense vis-à-vis de toute volonté de contrôle démocratique des choix énergétiques par les populations.

C'est une des raisons pour laquelle les Alternatifs de l'AREV proposent une sortie progressive du nucléaire comme le font les Américains et les Suédois. Nous voterons donc cette motion car les élus AREV sont effectivement pour la fermeture définitive de Superphénix et pour l'abandon de la filière du surgénérateur, même s'il ne s'agit, dans le texte proposé, que de voter pour une participation de la Ville aux procédures juridiques.

Mais parallèlement, nous sommes favorables à un effort intensif de maîtrise de la consommation d'électricité. Adjointe à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie, je dois dire que notre Municipalité, notre Ville, grâce à la compétence de ses services techniques et à une volonté politique clairement affichée et mise en oeuvre va totalement dans ce sens. En dix ans, le budget énergie de la Ville est passé de 5 % à 3 % dans le budget général. Nous sommes également très favorables au développement de façon décentralisée des énergies renouvelables et de la cogénération pour la production électrique. Si en France, tous les emballages non recyclables parce que souillés ou sans filière étaient incinérés, cela produirait 1,5 million de tonnes/équivalent pétrole, soit le chauffage de 600 000 logements. Si partout l'incinération se faisait avec cogénération, on aurait une production supplémentaire en électricité équivalente à deux tranches nucléaires. Et dans le bilan énergétique français, ce n'est pas négligeable.

Donc, la politique de la Ville qui vise à développer la cogénération est un exemple que nous souhaitons voir suivi par les autres collectivités de ce pays. L'arrêt de Super-phénix est un premier pas, mais à terme c'est l'arrêt progressif des centrales nucléaires existantes qu'il nous faut viser à obtenir en fonction des économies d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la cogénération en tenant compte des besoins d'électricité à l'échelle nationale. Je terminerai en indiquant que le 27 avril à Lyon, et à l'initiative de l'Association «Des Européens contre Superphénix», aura lieu un grand rassemblement auquel vous êtes tous cordialement invités.

M. LE MAIRE : Merci. Ce troisième voeu est adopté à l'unanimité moins 10 abstentions.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, je voulais juste signaler que d'autres villes françaises attendaient qu'on «amorce la pompe» pour pouvoir adhérer à ce collectif contre Superphénix et que nous pouvons nous féliciter d'être la première ville française à entrer dans ce collectif. Je crois que c'est un exemple qui va servir pour d'autres villes, Bourg-en-Bresse, Grenoble qui sont sur le point d'entrer dans ce collectif.

M. LE MAIRE : Merci de nous mettre comme cela en pointe une nouvelle fois.

Dont acte.

Visa préfectoral du 9 mai 1996.